

VILLE DE LOUDUN

**ARRETE N° 2023.37**

\*\*\*\*\*

Nomenclature 7.1

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUDUN :**

Objet : Arrêté mettant fin aux fonctions des régisseurs et mandataires de la régie Service Culture.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- VU le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 23.05.2020 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- VU la décision N° 2018.71 du 5.06.2018 instituant une régie de recettes pour le Service Culture de la Ville de Loudun ;
- VU la décision N° 2023.15 du 6.02.2023 décidant de la fermeture de la régie de recettes pour le Service Culture de la Ville de Loudun ;
- VU l'avis conforme du Comptable public en date du 3.AVR.2023...

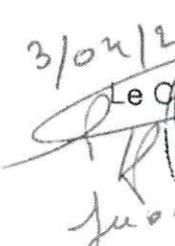
**- ARRETE -**

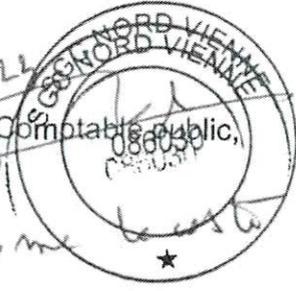
**ARTICLE 1**

La régie de recettes Service Culture de la Ville de Loudun ayant été clôturée au 1<sup>er</sup> février 2023, il est mis fin aux fonctions des régisseurs et mandataires de la dite régie.

**ARTICLE 3**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée aux intéressés et transmise à Monsieur le Comptable du Trésor.

3/04/23  
  
 Le Comptable public,  
 Loudun  
 Joël Dazas



FAIT A LOUDUN, le - 4 AVR. 2023

Le Maire,  
Joël DAZAS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : .....

Publié le : ..... - 4 AVR. 2023 .....

Notifié le : ..... - 4 AVR. 2023 .....